

Communication aux médias

Communication

Pfingstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. +41 44 384 41 11
www.swissmem.ch
presse@swissmem.ch

Un salaire minimum fixé par l'état n'est pas la solution

Swissmem s'oppose à l'initiative sur les salaires minimums de l'Union syndicale suisse à l'aide d'une propre campagne. Cette initiative est une expérience à ne pas faire qui menace le partenariat social et aggrave la situation des plus faibles. Le partenariat social éprouvé depuis des décennies apporte de meilleures solutions! Il tient compte des besoins de la branche, des différences régionales et concilie les besoins des travailleurs et des employeurs sans intervention de l'état.

Dans le cadre d'une campagne menée par Swissmem, des entrepreneurs de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) interviennent publiquement contre l'initiative sur les salaires minimums. Par l'intermédiaire de nombreuses annonces dans toutes les régions de la Suisse, ils s'opposent à un diktat salarial de l'état et s'engagent ainsi en faveur d'un partenariat social constructif. La branche MEM rejette cette initiative pour les raisons suivantes :

- Un salaire minimum général ne tient pas compte des différentes conditions dans les branches et les régions. De plus, le salaire minimum exigé est le double de celui versé dans nos pays voisins. L'introduction d'un tel salaire conduirait à un transfert et à la suppression d'emplois. L'initiative sur les salaires minimums touche principalement les plus faibles de notre société, à savoir les débutants professionnels, ceux qui reprennent leur métier et les personnes moins qualifiés.
- Le partenariat social a fait ses preuves. La convention collective de travail (CCT) de l'industrie MEM en est la preuve. Grâce à des salaires minimums échelonnés selon les régions, la CCT s'adapte aux conditions rencontrées dans les différentes régions. Seul un dialogue mené dans le cadre du partenariat social permet de tenir compte tant des besoins des travailleurs que de ceux des employeurs. Un salaire minimum dicté par l'état menacerait le partenariat social éprouvé et compromettrait le dialogue.
- Le système de formation professionnelle suisse est un modèle de succès. L'intégration des jeunes dans le marché du travail fonctionne pratiquement à la perfection. Par conséquent, le taux de chômage des jeunes en Suisse est très bas. Un apprentissage constitue le fondement pour la spécialisation et un perfectionnement continu. L'initiative sur les salaires minimums démotive les jeunes à commencer un apprentissage et met ainsi à l'écart la formation professionnelle duale.

Voici les raisons pour lesquelles l'initiative de l'Union syndicale suisse doit strictement être rejetée.

Zurich, le 29 avril 2014

Pour tous renseignements :

Ivo Zimmermann, chef Communication

Tél: +41 44 384 48 50 / mobile : +41 79 580 04 84

E-mail: i.zimmermann@swissmem.ch

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande

Tél: +41 21 613 35 85 / mobile : +41 79 644 46 77

E-mail: p.cordonier@swissmem.ch